

Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 24/08/2012



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 2012

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 2012, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Projets de quartiers durables 2012
- Plan de Prévention : collaboration avec le CPAS et le CHR

Tout au long de la législature, le Collège a veillé à assurer le développement harmonieux des quartiers au travers notamment de la mixité sociale tout en portant une attention particulière aux demandes des concitoyens concernant leur cadre et leur qualité de vie.

Que ce soit au travers du Projet de Ville, des rencontres et débats avec les Comités de quartier ou des contrats conclus avec les autorités fédérales ou régionales (PFGV, Plan de Prévention, Relais social,...), le Collège est attentif aux remarques et demandes émanant des habitants mais également des nombreuses associations qui, au quotidien participent eux-aussi au bien être des Liégeoises et des Liégeois.

Projets de quartiers durables 2012

62 projets de quartier durables

Le Collège a entendu une communication de M. le Bourgmestre relative à l'adoption des projets de quartier durables 2012.

Pour rappel, ces projets sont financés grâce à la subvention du Plan fédéral pour les grandes Villes. Cette politique des grandes Villes se traduit pour Liège par une convention "Ville durable", conclue annuellement avec l'Etat fédéral, qui prévoit l'octroi d'une dotation de 5.484.432 euros, dont 1.800.000 euros sont réservés au volet "logement".

Au travers de cette convention, et dans la continuité des actions prioritaires définies par le Projet de Ville, la Ville met surtout l'accent sur le développement intégré des quartiers. Depuis 2003, au regard de critères socio-économiques, huit quartiers liégeois ont été définis comme « prioritaires » par le Gouvernement fédéral; à savoir, les quartiers de Saint-Léonard (Nord), Sainte-Marguerite, Centre, Outremeuse et Amercoeur, Burenville et Glain, Bressoux et Droixhe, Sainte-Walburge, Angleur-bas, Kinkempois et les Vennes.


Dans l'optique d'une bonne gouvernance, la Ville de Liège accorde une attention particulière à l'axe de la participation citoyenne. Aussi, les projets mis en œuvre sur les huit quartiers prioritaires sont élaborés sur base de contacts permanents avec les citoyens, en tenant compte de l'état de leurs besoins. Des formules originales de travail sont développées pour être adaptées à la diversité et la richesse de la population des différents quartiers.

L'objectif étant d'améliorer le cadre de vie des citoyens, concrètement, une équipe d'agents communaux travaille avec les forces vives pour mettre en place des projets qui répondent aux attentes des quartiers. Tous ces projets sont conçus à partir de septembre de l'année précédente; ils sont présentés à la cellule de coordination du programme politique « grande ville » en début d'année, et soumis à l'accord du Collège au printemps.

L'ensemble des actions est réalisé en cohérence avec les autres dispositifs existants dans les quartiers, en particulier avec le volet « Rénovation urbaine » et le Plan de Cohésion sociale.

Cette initiative novatrice en matière de participation citoyenne que sont les projets de quartiers durables est, à l'échelle d'une grande ville, unique en Belgique.

Cette année, la priorité a été donnée à 62 projets issus de concertations et de débats au cours desquels ont, à nouveau, été rassemblés les services communaux, les forces vives ainsi que la Police locale.

 Téléchargez l'annexe reprenant les 62 projets de quartiers durables 2012.



Plan de Prévention : collaboration avec le CPAS et le CHR

Le Plan de Cohésion sociale représente le volet régional du Plan de Prévention de la Ville de Liège. Ce plan, conclu avec le Gouvernement wallon, pour la période 2009-2013 a pour objectif de veiller à :

- L'émancipation sociale ;
- Le développement social des quartiers ;
- La lutte contre toutes les formes d'insécurité, de précarité et de pauvreté

et ce, afin d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers, le renforcement du lien social et de maintenir une mixité harmonieuse de la population.

Près de 90% du budget alloué à la Ville de Liège par la Wallonie, sont dévolus à des partenariats publics ou privés qui s'inscrivent dans 4 axes distincts :

- L'insertion professionnelle ;
- L'accès à un logement décent ;
- La santé et le traitement des assuétudes ;
- Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Dans le cadre des partenariats publics, le Collège a approuvé les avenants aux conventions de base pour l'année 2012 et ce, au profit des dispositifs suivants :

- Logements d'urgence et de Transit du CPAS (28.261,00€)
- L'Abri de nuit du CPAS (219.104,64€)
- L'ASBL « Abri de nuit de Liège » (56.050,00€)
- Le Relais Logement du CPAS (2.038,37€)
- L'Urgence Médico-Psycho-Sociale du CHR (76.734,79€)

